2

Ce que nous défendons

Des principes fondamentaux simples sont à la base du système commercial multilatéral. Ces principes sont au cœur de toutes les activités de l'OMC depuis sa création en 1995.

TABLE DES MATIÈRES

Principes fondamentaux 30

Bref historique 32

En bref

Des principes fondamentaux simples sont à la base du système commercial multilatéral.

Amélioration de la vie des populations

L'objectif fondamental de l'OMC est d'améliorer les conditions de vie des populations du monde entier. L'Accord de Marrakech qui a institué l'Organisation reconnaît que le commerce devrait être orienté vers le relèvement des niveaux de vie, la réalisation du plein emploi et l'augmentation du revenu réel tout en permettant une utilisation optimale des ressources mondiales.

Ouverture du commerce

L'OMC veille à assurer autant que possible la bonne marche, la prévisibilité et la liberté des échanges. L'abaissement des obstacles au commerce est une manière évidente d'encourager les échanges; ces obstacles incluent les droits de douane (ou tarifs) et des mesures telles que les prohibitions à l'importation.

Concurrence loyale

L'OMC décourage les pratiques «déloyales» telles que les subventions à l'exportation et la vente de produits à des prix de dumping, c'est à dire à des prix inférieurs à la valeur normale, pour gagner des parts de marché. Ses règles tentent d'établir ce qui est loyal et ce qui est déloyal et d'indiquer comment les gouvernements peuvent réagir, notamment en imposant des droits d'importation additionnels calculés de manière à compenser le dommage causé par le commerce déloyal.

Soutien aux économies moins avancées

Plus des trois quarts des Membres de l'OMC sont des économies en développement ou sont en transition vers une économie de marché. Les Accords de l'OMC prévoient des périodes de transition pour leur permettre de s'adapter aux dispositions de ces accords et, dans le cas de l'Accord sur la facilitation des échanges, de bénéficier d'un soutien pratique en vue de la mise en œuvre de l'Accord.

Prévisibilité et transparence

Les entreprises, les investisseurs et les gouvernements étrangers devraient avoir l'assurance que des obstacles au commerce ne seront pas érigés de façon arbitraire. La stabilité et la prévisibilité qu'assurent les règles de l'OMC encouragent l'investissement et la création d'emplois et permettent aux consommateurs de profiter pleinement des avantages de la concurrence – comme un choix plus large et des prix plus bas.

Commerce inclusif

L'OMC cherche à bâtir un système commercial plus inclusif qui permettra à davantage de femmes et de petites entreprises de participer au commerce et de récolter les avantages économiques du commerce mondial. Elle reconnaît également qu'il est important de remédier à la fracture numérique afin que les économies du monde entier puissent tirer parti des possibilités offertes par l'économie numérique.

Partenariats

L'OMC entretient un dialogue régulier avec la société civile, les syndicats, les universités, les milieux d'affaires et les autres organisations internationales pour renforcer la coopération et établir des partenariats. L'initiative «Dialogues sur le commerce» et le Forum public annuel de l'Organisation offrent une plate forme à la société civile, aux groupes d'entreprises et à d'autres acteurs pour discuter des dernières évolutions du commerce mondial et proposer des moyens d'améliorer le système commercial multilatéral.

Protection de l'environnement

La protection et la préservation de l'environnement sont des objectifs fondamentaux de l'OMC. Les Accords de l'Organisation permettent aux Membres de prendre des mesures pour non seulement protéger la santé des personnes et des animaux et préserver les végétaux, mais aussi protéger l'environnement. Toutefois, ces mesures doivent être appliquées de la même manière aux entreprises nationales et aux entreprises étrangères.

Non discrimination

En vertu des règles de l'OMC, un Membre de l'Organisation ne devrait pas établir de discrimination entre ses partenaires commerciaux; il ne devrait pas non plus établir de discrimination entre ses propres produits, services et citoyens et ceux des autres pays.

30 ans de l'OMC

L'OMC a vu le jour le 1er janvier 1995, succédant à l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT), qui régissait le commerce mondial depuis 1948. Au cours des 30 dernières années, elle a joué un rôle déterminant dans le renforcement de l'économie mondiale, en aidant ses Membres à utiliser le commerce pour relever les niveaux de vie, créer des emplois et soutenir le développement durable. Alors que l'Organisation célèbre son 30ème anniversaire, revenons sur certaines de ses grandes réalisations à travers 13 conférences ministérielles.

1995

JANVIER

L'OMC voit le jour le **1er janvier 1995.**

1996

L'OMC tient sa première Conférence ministérielle

9-13 décembre 1996; Singapour

La Déclaration ministérielle renouvelle l'engagement de l'OMC en faveur «[d'une] croissance et [d'un] développement durables dans l'intérêt de tous».

1998

Deuxième Conférence ministérielle

18-20 mai 1998; Genève (Suisse)

La Conférence marque les 50 ans d'existence du GATT, réunissant des dirigeants mondiaux pour débattre des réalisations et des défis du système commercial multilatéral.

Cinquième Conférence ministérielle

10-14 septembre 2003; Cancún (Mexique)

L'OMC accueille parmi ses Membres le Cambodge et le Népal, premiers PMA à accéder à l'Organisation depuis sa création.

Sixième Conférence ministérielle

13-18 décembre 2005; Hong Kong, Chine

Les Ministres lancent l'Initiative Aide pour le commerce destinée à stimuler la croissance dans les économies en développement.

1999 2001 2003 2005

Quatrième Conférence ministérielle

9-13 novembre 2001; Doha (Qatar)

Les Ministres lancent un nouveau cycle de négociations commerciales: le Programme de Doha pour le développement.

Troisième Conférence ministérielle

30 novembre-3 décembre 1999; Seattle (États-Unis)

Les Ministres réaffirment le rôle central du système commercial fondé sur des règles malgré l'échec des négociations sur fond de protestations publiques.

Septième Conférence ministérielle

30 novembre-2 décembre 2009; Genève (Suisse)

Cette conférence de bilan réaffirme la contribution de l'OMC à la croissance mondiale et la volonté de l'Organisation de répondre aux besoins des économies en développement.

2009

2011

Huitième Conférence ministérielle

15-17 décembre 2011; Genève (Suisse)

Les Ministres conviennent d'élargir le champ d'application de l'Accord sur les marchés publics pour accroître l'accès aux marchés.

2013

Neuvième Conférence ministérielle

3-6 décembre 2013; Bali (Indonésie)

Les Ministres concluent les négociations relatives à l'Accord sur la facilitation des échanges, un accord historique qui vise à faciliter la circulation des marchandises à travers les frontières.

Treizième Conférence ministérielle

26 février-2 mars 2024;
Abou Dhabi (Émirats arabes unis)

Les Membres adoptent une déclaration ministérielle avec un programme de réforme tourné vers l'avenir.

Les décisions ministérielles portent sur le règlement des différends, les besoins des économies en développement et des PMA, le commerce électronique et d'autres sujets.

Dixième Conférence ministérielle

15-19 décembre 2015;
Nairobi (Kenya)

Les Ministres adoptent le «paquet de Nairobi», qui inclut l'abolition des subventions à l'exportation de produits agricoles, des décisions en faveur des PMA et l'élargissement de l'Accord sur les technologies de l'information afin que celui-ci couvre davantage de marchandises.

2015 — 2017 — 2022 — 2024

Douzième Conférence ministérielle

12-17 juin 2022; Genève (Suisse)

Les Ministres concluent un accord historique sur les subventions à la pêche, qui vise à réduire les subventions préjudiciables.

L'ensemble de résultats de Genève couvre également la sécurité alimentaire, la préparation aux pandémies, le commerce électronique et d'autres sujets.

Onzième Conférence ministérielle

10-13 décembre 2017;
Buenos Aires (Argentine)

Les Ministres entament des négociations et des discussions dans de nouveaux domaines qui couvrent le commerce électronique, la facilitation de l'investissement et les micro, petites et moyennes entreprises.